



CC Creuse Sud Ouest (Siren : 200067189)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Dizier-Masbaraud
Arrondissement	Guéret
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	02/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Sylvain GAUDY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23400 MASBARAUD-MERIGNAT
Téléphone	05 55 54 04 95
Fax	05 55 64 17 66
Courriel	cc-bourganeuf-royere@wanadoo.fr
Site internet	www.cc-bourganeuf-royeredevassiviere.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 123
-----------------------------	--------

Densité moyenne 15,41

Périmètre

Nombre total de communes membres : 43

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Ahun (212300107)	1 666
23	Ars (212300701)	242
23	Auriat (212301204)	111
23	Banize (212301600)	184
23	Bosmoreau-les-Mines (212302707)	236
23	Bourganeuf (212303002)	2 663
23	Chamberaud (212304307)	97
23	Chavanat (212306005)	146
23	Faux-Mazuras (212307805)	195
23	Fransèches (212308605)	245
23	Janaillat (212309900)	323
23	La Chapelle-Saint-Martial (212305106)	78
23	La Pougé (212315741)	96
23	Le Donzeil (212307409)	190
23	Le Monteil-au-Vicomte (212313407)	229
23	Lépinas (212310700)	131
23	Maisonnisses (212311807)	181
23	Mansat-la-Courrière (212312201)	68
23	Montboucher (212313308)	372
23	Moutier-d'Ahun (212313803)	163
23	Pontarion (212315501)	368
23	Royère-de-Vassivière (212316509)	581
23	Saint-Amand-Jartoudeix (212318109)	155
23	Saint-Avit-le-Pauvre (212318307)	82
23	Saint-Dizier-Masbaraud (200085314)	1 150
23	Saint-Georges-la-Pougé (212319701)	371
23	Saint-Hilaire-la-Plaine (212320105)	218
23	Saint-Hilaire-le-Château (212320204)	230
23	Saint-Junien-la-Bregère (212320501)	149
23	Saint-Martial-le-Mont (212321400)	270
23	Saint-Martin-Château (212321608)	153
23	Saint-Martin-Sainte-Catherine (212321707)	338
23	Saint-Michel-de-Visse (212322200)	169
23	Saint-Moreil (212322309)	216
23	Saint-Pardoux-Morterolles (212322705)	213
23	Saint-Pierre-Bellevue (212323208)	216
23	Saint-Pierre-Chérignat (212323000)	169
23	Saint-Priest-Palus (212323703)	55
23	Sardent (212316806)	775
23	Soubrebost (212317309)	142

23	Sous-Parsat (212317507)	114
23	Thauron (212325302)	177
23	Vidaillac (212326003)	196

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) : - contrôle des installations existantes - préconisations et contrôle des installations neuves - accompagnement à la mise en conformité des installations individuelles et à la création d'installations semi-collectives.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte et traitement : la collecte en porte à porte, ou en apport volontaire, sélective ou non, ainsi que l'exploitation d'un réseau de déchetteries le traitement comprend le tri, la valorisation matière ou énergétique et le stockage</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Soutien technique et/ou financier aux démarches d'éco construction et d'éco rénovation sur le territoire communautaire. Soutien technique et/ou financier à une gestion durable de la forêt, des paysages et valorisation de la filière forestière durable. Etudes de diagnostic en matière d'eau potable et d'assainissement collectif en vue de l'exercice de la compétence.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, zones politiques, sociales, culturelles, sportives et de loisirs, zones commerciales touristiques (en dehors des compétences exercées par le SYMIVA. IC : - zones d'activités créées par les cnes antérieurement au transfert de compétence et pour lesquelles la C.C. intervient uniquement sur l'entretien de la voirie et des éléments accessoires nécessaires ou indispensables à la circulation routière : opérations de déneigement, d'entretien des fossés, des accotements, des talus et de renouvellement de la signalétique d'information - projets de zones d'activités pour lesquels la C.C. intervient sur des travaux de viabilisation des terrains et par la suite sur des travaux d'entretien de la voirie et de l'ensemble des réseaux (secs dont l'éclairage public et humides). Ces zones doivent proposer une surface commercialisable d'au moins 5 400 m ² , disposer d'au moins 4 lots, présenter une attractivité en terme de zone de chalandise. Les zones d'activités de la Chassagne, du Pont Rouge, de Rigour, de la Grange Bonnyaud, de Rigour Nord à Bourgneuf, de Langladure à Masbaraud Mérignat et de Sainte Marie à Royère - opérations de location ou de location vente de locaux en vue de favoriser l'installation d'activités de production et/ou de transformations artisanales et industrielles, et d'entreprises de services. Les conditions d'intervention de la C.C. sont : pour les activités artisanales, un engagement contractuel du bénéficiaire à créer un minimum de 5 emplois à temps complet les 3 premières années suivant l'installation dans les locaux, pour les activités industrielles, un engagement à créer un minimum de 10 emplois à temps complet les 3 premières années suivant l'installation, pour les entreprises de services, un engagement à créer un minimum de 5 emplois à

temps complet les 3 premières années. Les opérations similaires existantes réalisées par les cnes restent leur propriété et les nouveaux projets ne répondant pas aux critères précédents relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communale. - Etude d'opportunité, création, gestion, entretien, promotion et commercialisation de locaux à usage de pépinières d'entreprises, d'incubateurs de projets d'entreprises ou d'hôtels d'entreprises. - Hall de l'élevage à Bourganeuf : réalisation des travaux de requalification et gestion de l'équipement

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Activités culturelles ou socioculturelles

Politique communautaire d'animation culturelle et associative : - élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement culturel et associatif - élaboration, gestion et mise en œuvre d'une programmation culturelle sur le territoire communautaire - soutien logistique, technique et/ou financier aux évènements organisés sur le territoire communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

Compétence, 1.4 aménagement de chemins de randonnée intercommunaux reconnus d'intérêt communautaire (GR pays des cascades, landes et tourbières - sentier du bois des boeufs - liaison Bourganeuf-Montboucher..... Compétence 1.6 protection et valorisation des milieux naturels et sites d'intérêt communautaire - rajouter o la liste des sites l'étang tourbière de Prugnolas(cme Royère).

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- ZAC dédiées uniquement à l'accueil d'activités économiques. L'exercice de cette compétence ne concerne que la réserve foncière de Langladure (commune de Masbaraud Mérignat)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Autorité organisatrice de la mobilité

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Aménagement numérique du territoire et de la téléphonie mobile : - étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L. 1425-1 du CGCT - financement des frais liés à l'installation et/ou au raccordement des pylônes de téléphonie mobile sur les communes retenues dans le cadre des accords conclus entre les opérateurs et l'Etat.

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire et de la téléphonie mobile : - étude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire communautaire en cohérence avec les réseaux d'initiative publique par référence à l'article L. 1425-1 du CGCT - financement des frais liés à l'installation et/ou au raccordement des pylônes de téléphonie mobile sur les communes retenues dans le cadre des accords conclus entre les opérateurs et l'Etat.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Aménagements touristiques : - création, aménagement et gestion des sites touristiques suivants : le Château de Pierre d'Aubusson implanté au Monteil-au-Vicomte, le Centre de la pierre de Masgot implanté sur la commune de Fransèches, la Maison Martin Nadaud implantée à la Martinèche sur la commune de Soubrebost - gestion des aires de camping-cars suivantes, aménagées par la CC : Bourganeuf, Royère-de-Vassivière, Saint-Dizier-Leyrenne, Saint-Junien-la-Bregère, Montboucher, Auriat, Bosmoreau-les-Mines et Soubrebost-site la maison Martin Nadaud - soutien technique et/ou financier à l'hébergement touristique de groupe - mise en œuvre et gestion d'une signalétique d'information touristique à caractère

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
87	SM DORSAL (258728658)	SM ouvert	666 475
23	Syndicat "Le lac de Vassivière" (252316518)	SM ouvert	3 056
23	SMICTOM de la région de Chénérailles (252306147)	SM fermé	8 053
23	Syndicat départemental des énergies de la Creuse (252309646)	SM fermé	150 282
23	SM du pays Sud Creusois (252326061)	SM fermé	26 182
23	SMF contrat de rivière Gartempe (200002434)	SM fermé	221 890
23	EVOLIS 23 (252326079)	SM fermé	108 371
19	SM d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	103 561

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)